

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014

Délibération  
n° 2014.12.314

Fonds de concours  
pour la mise aux  
normes fédérales du  
parking du stade Léo  
Lagrange : commune  
de Soyaux

**LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Mireille BROSSIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Philippe VERGNAUD, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, François ELIE à Jean-Philippe POUSSET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.12.314**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE AUX NORMES FEDERALES DU PARKING DU  
STADE LEO LAGRANGE : COMMUNE DE SOYAUX**

Par délibération n° 142 du 25 avril 2002, vous avez décidé d'intervenir sous la forme d'une aide aux communes pour les dépenses d'investissement visant à permettre la mise aux normes des équipements imposée par les instances sportives, lorsque leurs équipes accèdent à des compétitions nationales.

Le GrandAngoulême intervient donc, au titre de l'intérêt commun, sous la forme d'un fonds de concours, dans le cadre d'aménagements dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal.

Par délibération n° 241 du 10 juillet 2003 modifiée, l'assemblée délibérante du GrandAngoulême a approuvé les critères techniques et financiers conditionnant l'attribution de fonds de concours aux communes pour permettre l'instruction de leurs demandes.

Il s'agit d'une aide correspondant à un taux de 25 % du montant HT des travaux réalisés et d'un montant maximum de 35 000 €.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne pourront donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable. Un crédit de 60 000 € a été inscrit à cet effet au budget 2014.

Dans ce cadre, la commune de Soyaux, a sollicité le GrandAngoulême pour la mise aux normes du parc de stationnement du stade Léo Lagrange afin de répondre aux exigences de la Fédération Française de Football

En effet, l'équipe féminine du club de Football de Soyaux évolue actuellement au plus haut niveau national (D1) et l'aménagement du parc de stationnement pour les joueuses et les officiels de ces équipements répond à une réglementation fédérale pour ce niveau sportif. Le coût de cet aménagement est estimé à 5 424 € TTC soit 4 520 € HT. Le montant sollicité est de 1 130 €.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 4 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission de ressources et prospective du 19 novembre 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Soyaux d'un montant de 1 130 € pour la mise aux normes du parking du stade Léo Lagrange, pour respecter les exigences de la Fédération Française de Football vis-à-vis des équipes évoluant au plus haut niveau national (D1).

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 204141 – rubrique 411.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>08 décembre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>08 décembre 2014</b>